



Synthèse des décisions de la Commission permanente du 15 juin 2012

Assainissement des eaux usées : le soutien départemental

Construction ou réhabilitation de station d'épuration, travaux de collecte, de réhabilitation ou d'extension des réseaux... le Conseil général soutient les projets des communes du département en matière d'assainissement des eaux usées. A ce titre, il accorde à une douzaine d'entre elles des aides d'un montant total de 797.200 € au titre des subventions et 222.700 € au titre des avances.

Givet : une liaison entre le Parc d'Activités Communautaire et le Port

Dans le cadre de la fermeture du Centre d'Entraînement Commando du Fort de Charlemont, le Président du Conseil général avait signé en 2009 un Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Givet. A ce titre, la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse souhaite créer une liaison lourde entre le Parc d'Activités Communautaire de Givet et le Port de Givet. Celle-ci aura pour objectif de relier les deux pôles économiques, en évitant le milieu urbain, permettant notamment de limiter le trafic des poids lourds.

Le Conseil général apporte son soutien grâce à une subvention de 350.000 €, correspondant à 20,59% du coût estimé du projet.

Promouvoir les métiers de la métallurgie

Le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) est une association basée à Sedan dont l'objectif principal est de recruter, grâce au Contrat de Professionnalisation, des personnes en difficulté d'accès à l'emploi et de les mettre à la disposition des entreprises manifestant un besoin de recrutement. Le GEIQ, ainsi que l'UIMM des Ardennes (l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie), soutiennent le projet A2I, Agir pour l'Insertion dans l'Industrie. Ce dernier a pour ambition de combattre l'exclusion, de promouvoir la diversité au sein des entreprises métallurgiques et de contribuer à résoudre les difficultés de recrutement dans cette branche.

Le GEIQ souhaite recruter un chargé de mission à mi-temps qui aura pour mission la prospection d'entreprises et la promotion des contrats de professionnalisation. La démarche du GEIQ s'inscrit totalement dans la politique du Conseil général d'insertion des publics présentant des difficultés d'accès à l'emploi ; aussi le Département a-t-il décidé d'accorder à l'association une subvention de 3.000 € pour mettre en œuvre le projet A2I.

Aide aux investissements des PME

Depuis 2010, l'Assemblée Départementale a mis en place l'aide aux investissements des PME. Le règlement adopté pour l'année 2012 prévoit que les entreprises réalisant des investissements d'un minimum de 8.000 € HT, assortis de la création d'au moins un emploi, peuvent bénéficier d'une aide, calculée au taux de 25% des investissements HT réalisés et plafonnée à 30.000 €.



Lors de la séance du 15 juin, huit entreprises du département se sont vu attribuer un total de 172.200 € d'aides, sous forme d'avance remboursable sans intérêt, pour la réalisation de 793.147 € HT d'investissements, accompagnés de la création de 16,5 emplois.

Protection du patrimoine

Restauration de vitraux, réfection de toiture... Le Conseil général mène une politique volontaire en matière de protection du patrimoine. Les élus départementaux ont décidé d'accompagner 16 communes dans leurs projets, pour un montant total d'aides de 150.000 €.

Aide à la culture

Le Conseil général soutient les organisateurs d'événements culturels qui animent le département tout au long de l'année.

Une deuxième répartition de 74.271 € vient d'être décidée et concerne 22 manifestations, portant à 90 le nombre de manifestations aidées depuis le début de l'année, contre 81 en 2011.

Par ailleurs, les associations ayant bénéficié d'un cumul de subvention supérieur ou égal à 23.000 € doivent faire l'objet d'une convention. Ainsi, deux ont été signées dans le cadre des animations médiévales du château fort de Sedan et du festival de musique Rock sur El'Mont.

Subventions aux équipements sportifs et socio-éducatifs

Aide aux manifestations sportives exceptionnelles

Aider les communes et les associations à se doter d'équipements sportifs et socio-éducatifs performants et développer la pratique sportive pour le plus grand nombre : tels sont les deux volets de la politique volontariste du Conseil général des Ardennes en matière de sport.

Le 15 juin dernier, les élus ont voté la répartition de 142.900 € de subventions entre 22 communes et une association sportive. De plus, 13 associations sportives bénéficient de subventions pour